

La compagnie de gendarmerie maritime du Havre a été créée le 1er juillet 2006.

Subordonnée au groupement de gendarmerie maritime de la Manche et de la mer du Nord, son ressort s'étend de l'estuaire de la Seine jusqu'à la frontière belge, soit environ 300 km de côtes. Le groupe de commandement est installé au sein de la base navale amiral Durand Viel, au Havre.

Son effectif s'élève à 90 militaires : 3 officiers, 73 sous-officiers, 3 officiers mariniers, 10 gendarmes adjoints volontaires, 1 personnel du corps de soutien.

La compagnie est constituée de sept unités réparties sur le littoral :

- **Le peloton de surveillance maritime et portuaire du Havre (PSMP)**



Sa mission consiste à garantir la sûreté des plans d'eau et des approches maritimes du Grand port maritime du Havre (GPMH), en application de la doctrine nationale de sûreté maritime et portuaire et des dispositions du nouveau code des transports.

Les 35 militaires qui composent cette unité d'un genre nouveau assurent une surveillance permanente des plans d'eau et des approches maritimes du GPMH, tout en effectuant des visites de sûreté à bord des navires de commerce en escale (application du code ISPS).

- **Les quatre vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM)**

Elles assurent, chacune dans leur zone de compétence (Le Havre, Dieppe, Boulogne-sur-mer, Dunkerque) une mission de police générale en mer. Placées sous le contrôle opérationnel de la marine nationale, elles sont armées, en moyenne, par un équipage de cinq gendarmes maritimes qui effectuent des patrouilles de deux à trois jours dans les eaux territoriales.



- **La brigade de recherches (BR)**

Implantée au Havre, mais dont la compétence s'étend à l'ensemble de la compagnie. Son rôle est d'apporter un concours aux autres unités de la compagnie en matière de police judiciaire et de diligenter les enquêtes complexes.

Elle dispose de personnels qualifiés dans les différentes matières qu'elle doit traiter (police scientifique, délinquance informatique, délinquance économique et financière...).

- **La Brigade de Surveillance du Littoral (BSL)**

Implantée à Boulogne-sur-mer (62), elle complète l'action des VCSM en se concentrant sur la bande côtière et les ports de la façade maritime, entre Le Havre et Dunkerque. Elle est plus particulièrement chargée de la police des pêches depuis la débarque des produits jusqu'à l'assiette du consommateur (débarques, criées, mareyeurs, poissonneries, restaurants), mais veille également à la sécurité des loisirs nautiques.

